



Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 23 octobre 2020

12^{ème} Commission

N° CP-2020-10-12-2

Service instructeur

DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

Service consulté

FONDS D'INTERVENTION DEPARTEMENTAL

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer, au titre du fonds d'intervention départemental, un soutien de 10 000 € au Département des Alpes-Maritimes suite à la tragédie provoquée par le passage de la tempête Alex et qui a gravement touchée sa population. Le Département du Haut-Rhin a voulu, en urgence, manifester son soutien.

La création d'un fonds d'intervention départemental a été votée par l'Assemblée en séance plénière du 18 mars 2016. Ce fonds permet l'attribution d'interventions ponctuelles à caractère particulier, notamment pour venir en aide à des collectivités touchées par de graves événements.

Ainsi, notre assemblée est appelée à se prononcer sur l'octroi d'une aide exceptionnelle de 10 000 € en faveur du Département des Alpes Maritimes, qui se chargera de la coordination des affectations.

La dépense correspondante sera imputable sur le programme J716, Chapitre 65, fonction 021, nature 65734.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRÉSIDENT
Remy WITH